



06.03.2024 - 09:56 Uhr

Vitesse en localité: le TCS salue la décision du Parlement fédéral

Bern (ots) -

Les routes à orientation trafic à l'intérieur des localités devront être en principe limitées à 50 km/h et les routes secondaires pourront être limitées à 30 km/h si les autorités locales le souhaitent. C'est ce que demande la motion du Conseiller national lucernois Peter Schilliger, adoptée définitivement par le Parlement fédéral aujourd'hui. Le TCS salue cette décision pragmatique qui respecte la volonté populaire et qui devra mettre un frein à la généralisation du 30 km/h en localité.

En adoptant la motion Schilliger avec une large majorité dans les deux chambres, le Parlement donne un mandat clair au Conseil fédéral : le cadre législatif doit être adapté et précisé pour garantir la hiérarchie et la fonctionnalité du réseau à l'intérieur et à l'extérieur des localités. A l'issue des débats, le Conseiller national Peter Schilliger et Président de la section Waldstätte (Lucerne, Nidwald, Obwald) du TCS et s'est exprimé ainsi : " L'acceptation de ma motion devra mettre fin à la généralisation du 30 km/h en ville et imposer une vitesse différenciée entre les routes à orientation trafic et les quartiers d'habitation. " La motion ne porte toutefois pas atteinte à l'autonomie des communes et des cantons qui pourront toujours justifier un abaissement de la vitesse sur une route à orientation trafic passant devant une école par exemple. Cette décision va aussi réjouir les transports publics qui craignaient un abaissement généralisé de la vitesse qui aurait pénalisé leur attractivité face au transport individuel motorisé, mais aussi les organisations de secours, qui voyaient dans cet abaissement de la vitesse un ralentissement dangereux de leur temps d'intervention.

La population est opposée au 30 km/h généralisé en localité

En 2001*, tous les cantons et une écrasante majorité populaire (79,7%) avaient rejeté l'introduction généralisée de la limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur des localités*. Depuis, l'opinion de la population n'a pas changé. Le dernier sondage représentatif de l'institut LINK* avait montré en mars 2023 que les deux-tiers des habitants des dix plus grandes villes de Suisse étaient opposés à la généralisation du 30 km/h en milieu urbain. Le même sondage montrait que 78% à 90% des habitants des villes se disaient satisfaits du régime de vitesse différencié 50-30 km/h. Les six votations populaires en Argovie le 3 mars dernier ont aussi montré que la population refuse clairement la généralisation du 30 km/h. "Le respect de la hiérarchie des routes est essentiel à leur fonctionnement. Une vitesse différenciée en fonction de la situation ainsi que des règles homogènes dans toute la Suisse sont dès lors cruciales " explique Peter Goetschi, Président central du TCS. " Malgré cela, plusieurs villes tentent d'imposer une généralisation du 30 km/h à l'encontre du bon sens et déclenchent de nombreuses oppositions sous forme d'initiatives populaires, de pétitions, de référendums et d'interventions parlementaires au niveau communal et cantonal. Je me réjouis que cette décision du Parlement qui doit maintenant déboucher sur un cadre juridique clair à ce sujet. "

*Votation et sondages représentatifs sur la vitesse en localité

Mars 2001 : [Initiative populaire pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h](#)

Janvier 2022 : [Sondage LINK: Réactions envers la généralisation du 30km/h en localité](#)

Mars 2023 : [Sondage LINK : Réactions des citoyens sur le 30 km/h généralisé en localité](#)

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch
www.presetcs.ch | www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100916699> abgerufen werden.